



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20260204-202602D012-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2026  
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg  
en Bresse

VILLARS LES  
DOMBES

Date de la séance :  
**3 février 2026**

Nombre de  
conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 1

Votants : 26

Date de la  
convocation :  
**28 janvier 2026**

L'an Deux Mil vingt-six le 03 février, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** P. LARRIEU – F. MARÉCHAL – A. MARTIN – M. MACON – E. JACQUAND – I. DUBOIS – C. VALET – J. BERTHET – I. VAURES – A. DUPERRIER – D. FROMENTIN – L. VIOLA – F. JANET – C. SEMINARA – V. PEYROL – S. CLOUPET – S. ROGNARD – J. SAINT PIERRE – D. VENET – S. GUEDON – J. LIENHARDT – S. BAUDIN

**ABSENTS :**

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P. LARRIEU

M. A. ROUX a donné pouvoir à F. JANET

F. CANARD a donné pouvoir à S. BAUDIN

P. NOBLET a donné pouvoir à J. LIENHARDT

Domaine  
Domaine  
Pour : 26  
Contre :  
Abstention :

## 1- - DYNACITE : REGULARISATION FONCIERE RUE LAVERAN BO03

Dynacité a décidé de mettre en vente un programme de 31 logements collectifs bâti sur les parcelles cadastrées section BO numéros 467 et 347 d'une superficie totale de 3 477 m<sup>2</sup> et situé sur la commune de Villars-les-Dombes, "Rue Lavéran".

Suite au projet de division établi par Monsieur LIOGIER, géomètre expert, il ressort qu'une partie de l'entreprise du local de dépose des ordures ménagères empiète sur la parcelle cadastrée section BO numéro 3, propriété de la commune de Villars-les-Dombes (plan ci-joint).

Aussi Dynacité sollicitait initialement la Commune pour l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle cadastrée section BO numéro 3 pour une superficie d'environ 8 m<sup>2</sup>.

Cependant, afin d'uniformiser la future assiette foncière de leur patrimoine mis en vente, ils souhaiteraient faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section BO numéro 3 d'une superficie de 221 m<sup>2</sup> représentant une partie du local de dépose des ordures ménagères ainsi qu'une bande d'espaces verts située entre les parcelles cadastrées section BO numéro 347 et 467.

Cette parcelle est occupée actuellement par le local poubelle susmentionné et constitue une zone enclavée entre deux parcelles.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition de régularisation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- ✓ **APPROUVE** la cession de la parcelle BO03 d'une superficie de 221m<sup>2</sup> à l'€ symbolique à Dynacité
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition de cette parcelle et aux démarches d'enregistrement.

*Pour extrait conforme.*

Fait à Villars-les-Dombes, le 4 Février 2026

Le Maire,



Pierre LARRIEU

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20260204-202602D012-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2026  
Date de réception préfecture : 04/02/2026